

# Financer sa formation

Selon son statut professionnel





**01**

**Vous êtes salarié.e  
ou inscrit.e au pôle  
emploi**

**Pages 3 à 6**

**02**

**Prise en compte dans le  
calcul de votre IR**

**Pages 7 et 8**

**03**

**Vous êtes dirigeant.e  
non salarié.e**

**Pages 9 et 10**



# 01

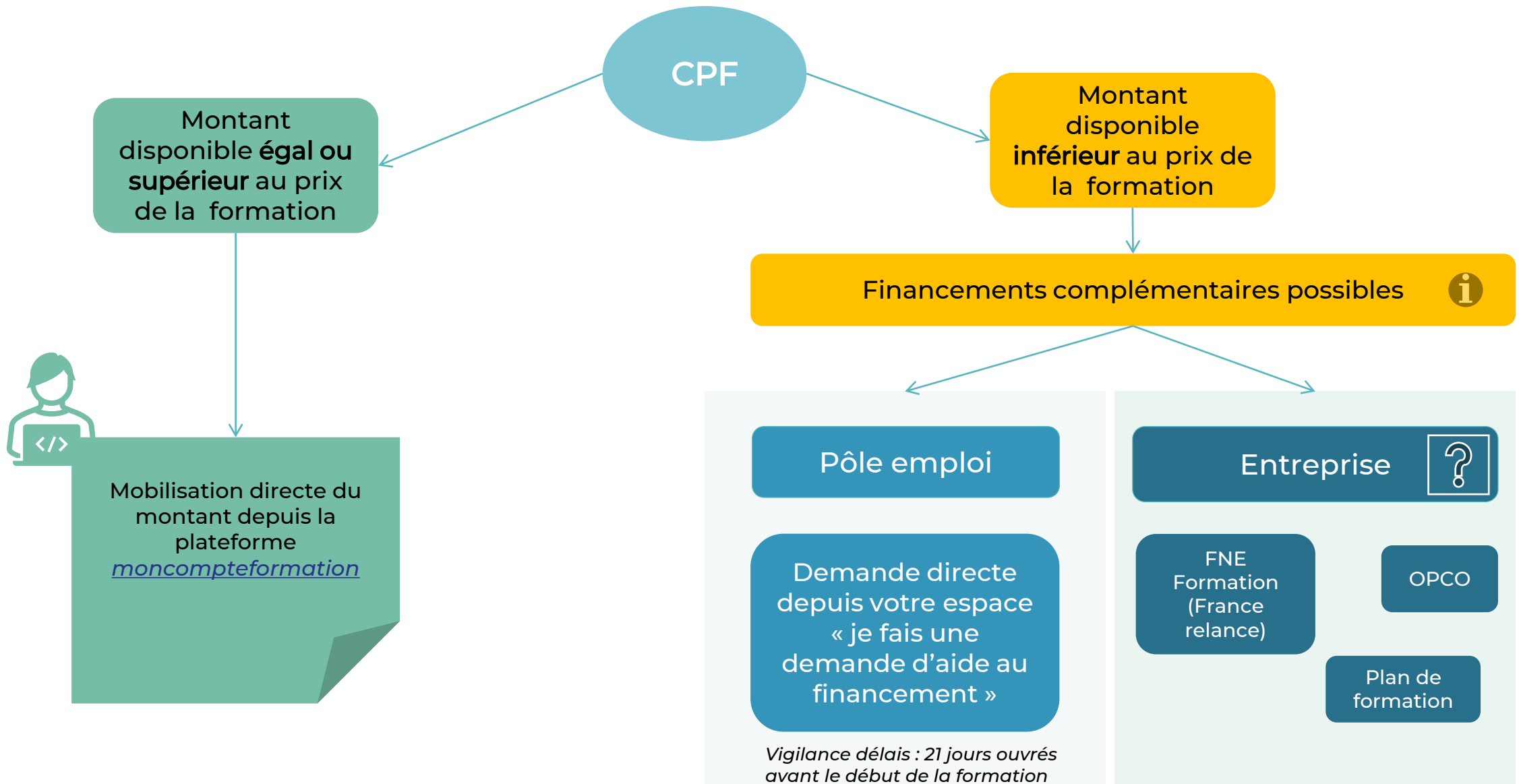
## **Vous êtes salarié.e ou inscrit.e au pôle emploi**

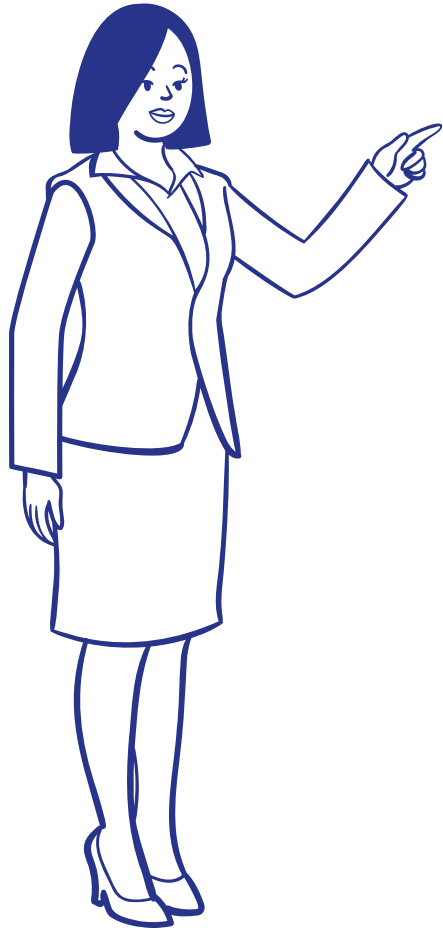


Le CPF permet aux personnes actives de se former à partir des droits acquis tout au long de leur vie professionnelle



Cliquez ici pour consulter votre montant disponible





1. Etape 1 : je me connecte ([cliquer ici](#)) et je télécharge le PDF de mon dossier de formation (ne pas cliquer sur « envoyer mon dossier" à l'organisme de formation)
  2. Etape 2 : J'échange avec mon employeur en lui fournissant le document PDF
  3. Etape 3 : Mon employeur m'attribue des droits directement en ligne sur le site [www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr](http://www.financeurs.moncompteformation.gouv.fr)
  4. Etape 4 : J'utilise mes nouveaux droits pour financer ma formation et m'inscrire à la session.
- Si mes droits sont suffisants, je valide mon dossier et je pars en formation !
  - Si mes droits sont insuffisants, je règle personnellement le reste à payer par carte bancaire pour finaliser mon dossier et entrer en formation !



# 02

## Prise en compte dans le calcul de votre IR





Cliquez pour plus d'informations

## Impôt sur le revenu Déclarer ses frais de formation

Rubrique frais réels :

Vous pouvez déclarer vos frais de formation (déplacements, repas, documentation...)





# 03

## **Vous êtes dirigeant.e non salarié.e**



# 03

## Fonds de financement | 3 possibilités et une réduction fiscale

FIF PL

AGEFICE

FAF CEA



Crédit d'impôts

# Financer sa formation

Contact:

Annabelle HELWANI

[a.helwani@montpellier-bs.com](mailto:a.helwani@montpellier-bs.com)

06.32.71.14.69

